

REUNION DU JEUDI 3 FEVRIER 2005**ORDRE DU JOUR :**

1. Accueil du Président
2. Résultats du concours de janvier 2005
3. Remise du concours de février 2005 :

MONDE : un document affranchi par minimum un t.p. représentant un bateau. Autres timbres admis

- Timbre avec bateau + navigateur ou explorateur 20 points
- Timbre avec bateau uniquement 10

- Document d'ASIE ou OCEANIE 20
- d'AMERIQUE ou d'AFRIQUE 10

- Type de document : Lettre 20
- Carte postale ou illustrée 10
- Autre objet 5

- Position et lisibilité oblitér. 20
- Etat et fraîcheur du docum. 20

4. Conférence : par notre membre et ami, Willy MONFILS qui viendra nous entretenir d'un sujet qu'il a à cœur :
Belgique : émission au type FRAMA et le passage à l'Euro.

Le programme complet des concours marcophiles vous est présenté dans les pages du bulletin de janvier 2005. Bonne chance à tous.

REUNION DU JEUDI 17 FEVRIER 2005

La seconde réunion du mois de février aura lieu le jeudi 17 février 2005 à partir de 20h.15 au cercle culturel et récréatif espagnol, avenue des Déportés, 79.

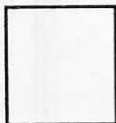
- Minicauserie : «La collection d'entiers postaux belges», par Albert Manneback, membre du club philatélique de Wavre.
Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30.
- Distribution des nouveautés pa André Clusman.
- Tombola animée par Jean-David Soille :

Allemagne occidentale : N° BF 1 **	50	EUR
Belgique : N° 411/18 **	25	
Belgique : N° 842/44 **	25	
Belgique : N° 20 ob.	22	
Belgique : N° 1176/81 **	21	
Belgique : N° 2350 CS	12,50	
Belgique : N° 6 ob.	10	
Belgique : N° 1182/87 **	10	
Belgique : N° 7 ob.	9	
Belgique : N° BF 62 **	7,50	
Belgique : N° BF 64 **	7	
Belgique : N° 34 **	6,50	
Belgique : N° 1198/1203 **	6	
Belgique : N° 832/33 **	4,50	
Allemagne occidentale : N° BF 3 **	4,50	
Belgique : N° CF 298/300 **	4,25	
Belgique : N° S 64/67 **	4	
Belgique : N° 512 **	4	
Belgique : N° 697/700	3,45	
Belgique : N° 1008/10	2,55	

COTISATIONS

La cotisation pour l'année 2005 reste fixée à 7 euro. Elle est gratuite pour les moins de 25 ans. Elle peut être réglée à la réunion de février.

On peut aussi verser au compte : 556-0191470-53 du «Club philatélique Wavre-Cotisations». Si une croix figure ci-contre, cela signifie qu'à ce jour, nous n'avons pas encore reçu votre cotisation pour 2005. Ne tardez pas à vous mettre en règle !.



ASSIDUITE RECOMPENSEE

Lors de la réunion du 20 janvier 2005, les bons d'achat attribués aux membres assidus aux réunions mensuelles du 3e jeudi du mois, ont été distribués :

pour 10 présences :	12 EUR	à 17 membres
pour 9 présences :	10 EUR	à 7 membres
pour 8 présences :	7 EUR	à 5 membres
pour 7 présences :	5 EUR	à 4 membres
pour 6 présences :	3 EUR	à 3 membres.

Cercle Philatélique de Wavre

section étude et histoire postale
Classement général Novembre 2004

	Etape		Classt Général	
1 Doyen Albert	14	61,5	9	721
2 Mattioli Pierre	3	88,5	9	701
3 Havrenne Hubert	7	75	9	699
4 Pipart Alain	6	76	9	695,5
5 Thyrion Richard	8	69,5	9	692
6 Clusman André	2	94	9	682,5
7 Eggen Daniel	1	94,5	9	618,5
8 Kempken André	12	62,5	9	618
9 Polspoel Charles	5	77	8	617
10 Otten Guy	11	63	8	588,5
11 Monfils Willy	15	57	8	579,5
12 Fortamps Zofia	10	64,5	8	542
13 Goffin Daniel	8	69,5	7	531,5
14 Leleux Marc	13	62	7	476,5
15 Doperé Jean Claude	4	82	6	438
16 Requette Lea			5	359
17 Sleewagen Jacques			5	325,5
18 Questiaux Pierre			3	208,5



26 février 2005

Prévente de l'émission

« 175 ANS DE LA BELGIQUE »

accordée par la Poste au

Cercle Philatélique de La Hulpe

pour ses 35 ans d'existence

Exposition philatélique - Négociants
Bar - Petite Restauration - de 10 à 17 h

Adresse : Château de La Hulpe - 111, chée de Bruxelles



Voitures interdites sur le site - Navettes gratuites toute la journée de l'entrée du Domaine (arrêt bus TEC ligne 366) au Château et retour Grand parking à 100 m de l'entrée, chaussée de Bruxelles (fléchage)
Contacts : G. Herpoel, rue de l'Argentine - 1310 La Hulpe 02/653.54.34

AARSCHOT

Dimanche, le 13 mars 2005
De 9 à 17 H.

JOURNÉE DES COLLECTIONNEURS

Salle des fêtes communale (stadsfeestzaal)
Demervallei (près de la Grande Place)

Vente, achat et échange de timbres-poste,
cartes postales, monnaies, etc...

Places réservées: 5, -EUR par table à payer
préalablement

ENTREE : 1, -EUR GRAND PARCING

Renseignements: Jacques Jadot
Spoorwegstraat, 17 à 3200 Aarschot
Tél. 016 / 56 07 06 de 19 à 21 H.

GRUPE D'ETUDE DES FALSIFICATIONS

Grâce à Monsieur Serge TOULIEFF que nous tenons à remercier ici très chaleureusement, nous avons la possibilité d'offrir, en plusieurs bulletins du club :

«L'émission Croix-Rouge de 1914 Les timbres authentiques et faux des séries Monument de Mérode et effigie du Roi Albert»

AVANT PROPOS

Cette étude est, en partie, le résultat d'un travail collectif entrepris par les membres du "Groupe d'Etude des Falsifications" dont les noms suivent :

M. De Clercq, M. et Mme Deneumostier, MM. Gonze, le Jeune d'Allegeershecque, Mme Mossiat, MM. Prémont, Toulieff, Van den Panhuyzen, Van heukelom, Vanhorenbeek, Van Rompay et Vatlet.

Ces philatélistes ont tous, par l'apport de leur documentation, de leurs connaissances et de leur expérience, contribué à établir les critères objectifs permettant l'expertise des deux séries Croix-Rouge de 1914.

Il faut cependant rendre un hommage particulier à M. Serge Toulieff, auteur du plus important chapitre de cet ouvrage: celui consacré aux trois timbres de la série "Effigie du Roi Albert".

Si l'étude des "Monuments de Mérode" - chapitre mis au point par le soussigné - n'offre aucune complication majeure, il n'en va pas de même des "Albert" et particulièrement du 10 centimes rouge.

Il existe des trois valeurs "Albert" - comme des trois valeurs "Mérode" d'ailleurs - des faux que l'on peut qualifier de grossiers, mais aussi des falsifications dangereuses dont le dessin et la teinte sont très proches des timbres originaux. Les faux de la première catégorie sont connus de la majorité des philatélistes. La plupart des faux insidieux peuvent eux-aussi être éliminés si l'on prend la peine de les examiner avec attention.

Seul le 10 centimes "Albert" pose de réelles difficultés parce que, à l'encontre des 5 et 20

centimes dont les faux, même insidieux, sont aisément reconnaissables à la teinte trop vive de la croix, ce 10 centimes ne présente pas de particularité sautant immédiatement aux yeux, la croix ayant été imprimée en même temps et dans la même couleur que le timbre.

Le mérite de M. Toulieff est d'avoir réussi à contourner cette difficulté et à dégager les caractéristiques permettant à coup sûr l'expertise de tous les timbres de la série "Albert", y compris ce fameux 10 centimes.

Il y a consacré de nombreuses heures, comparant patiemment et minutieusement des centaines de timbres authentiques et faux et effectuant des mesurages extrêmement précis. Grâce à ce long labeur, il a résolu un problème philatélique qui, jusqu'ici, n'avait pas reçu de réponse satisfaisante.

Puisse la présente monographie mettre enfin hors circulation les trop nombreuses falsifications qui maintiennent les émissions de 1914 dans une injuste suspicion. Lorsque cette ivraie sera extirpée - ou tout au moins reconnue comme telle - sans doute s'apercevra-t-on enfin que les "Mérode" et les "Albert Croix-Rouge" méritent mieux que leur sort actuel, que ces séries doivent être réhabilitées et estimées à leur juste valeur: celle de timbres qui figurent parmi les plus rares de Belgique.

Roger Vervisch
Président

LES RETROACTES

Les catalogues publient à propos des deux séries Croix-Rouge de 1914 les chiffres de vente suivants:

Monument de Mérode: 5 c. 23.210; 10 c. 14.650; 20 c. 8.663 exemplaires.

Albert: 5 c. 5.631; 10 c. 12.161; 20 c. 9.130 exemplaires.

Ces chiffres sont fort discutables et ne correspondent, selon toute vraisemblance, qu'aux ventes effectuées dans les bureaux de poste d'Anvers. Ils ne tiennent pas compte de ce qui a été vendu dans d'autres villes telles que Gand, Bruges et Ostende, ni des quantités débitées au Havre, à Baarle-Duc et dans quelques communes situées derrière l'Yser. Les chiffres de vente réels sont totalement inconnus, mais il est évident qu'ils ne peuvent être élevés, la guerre ayant perturbé l'impression et la distribution.

Tout permet de supposer qu'une estimation faite par M. J. Soebert s'approche fort près de la réalité. Ce philatéliste, qui fut un des premiers et des plus grands spécialistes des émissions de 1914, avance les chiffres ci-après:

Monument de Mérode: 5 c. 24.000; 10 c. 30.000
20 c. 12.000 exemplaires.

Albert: 5 c. 60.000; 10 c. 120.000; 20 c. 18.000 exemplaires.

Ces chiffres signifient que la rareté des séries complètes authentiques de ces deux émissions est au moins égale, sinon plus grande, que celle de la Grande Orval et qu'elle surpasse nettement celle de la Cardinal Mercier.

Pourtant les cotes ne traduisent pas du tout cette situation. La plus grosse valeur de la série Orval cote 20.000 francs neuve sans charnière

pour une vente avouée de 17.713 exemplaires. Le 10 F. + 40 F. Mercier (vente 30.000) cote neuf 18.000 francs. Les cotes des Croix-Rouge de 1914 sont, à côté de celles-là, bien modestes: 5.000 francs pour le 20 c. Mérode, 1.500 francs pour le 20 c. Albert. Il ne faut pas chercher bien loin les raisons de cette anomalie: les timbres de bienfaisance de 1914 ont littéralement été "tués" par les faussaires.

La cote des timbres est fixée principalement par la loi de l'offre et de la demande. Pour ce qui est des Mérode et des Albert Croix-Rouge, la demande est assez réduite, beaucoup de collectionneurs s'imaginant qu'ils possèdent déjà ces timbres alors qu'ils ne détiennent que des faux, beaucoup d'autres n'osant les acheter parce qu'ils ne savent distinguer les faux des vrais et ont peur de se voir refiler de la marchandise frelatée.

L'histoire des premiers timbres belges vendus au profit de la Croix-Rouge est intimement liée au déroulement rapide de l'invasion allemande. Leur émission avait été annoncée par un arrêté du 30 septembre 1914 et les tirages prévus devaient s'élever à 600.000 exemplaires pour les 5 et 10 centimes, à 75.000 pour les 20 centimes. Ces timbres devaient être émis le 3 octobre et vendus au double de leur valeur faciale. L'atelier de Malines n'étant plus disponible, le travail fut confié à une firme privée: l'imprimerie Verschueren d'Anvers. Là furent confectionnées les planches lithographiques qui devaient permettre l'impression en trois panneaux de 25 timbres pour les Mérode, en deux panneaux de 150 pour les Albert.

On ne sait exactement combien de feuilles furent imprimées avant l'arrivée des troupes allemandes aux portes d'Anvers. Ce qui est sûr,

c'est que le tirage était très loin d'être achevé lorsque, le 7 octobre, le bombardement de la ville contraignit les autorités à ordonner l'arrêt du travail. Le contrôleur des Postes, présent à l'imprimerie, fit alors poncer les pierres lithographiques et incinérer dans le four d'un boulanger voisin tout le papier qui n'avait pas été utilisé. Les feuilles imprimées qui n'avaient pas encore été livrées aux bureaux de poste furent emballées et expédiées au Havre où s'était réfugié le gouvernement.

Jusque là rien d'anormal. Mais il y eut un grave oubli: personne ne songea à faire détruire, en même temps que les pierres, certains reports originaux et d'autres reports qui n'avaient pas été utilisés parce qu'ils présentaient des défauts.

Verschueren vit rapidement le parti qu'il pouvait tirer d'un pareil viatique. A l'aide des reports qui étaient restés en sa possession - au moins quatre ou cinq de chaque valeur - il confectionna de nouvelles planches et, dès mars 1915, en pleine occupation, ses presses se mirent à l'ouvrage pour un travail illicite qui se poursuivit jusqu'en octobre 1916. Il dira plus tard s'être lancé dans cette entreprise pour ne pas devoir mettre ses ouvriers au chômage.

Ces productions de Verschueren, tirées en quantités industrielles, certains les appellent parfois des "réimpressions". Le terme, en l'occurrence, est tout à fait impropre puisque le travail ne fut pas effectué sur les planches primitives. Il s'agit purement et simplement de faux quoique, de temps en temps, vous rencontrerez encore celui qui, par intérêt ou par ignorance, tentera de vous prouver le contraire. Cela nous est arrivé il n'y a pas si longtemps à la Bourse aux Timbres de Bruxelles. Comme nous

faisions remarquer à l'un des marchands qu'une feuille du 5 c. Mérode qu'il exposait dans ses classeurs était plus que douteuse et ne valait pas le centième du prix qu'il en demandait, il nous fit sur un ton de colère cette réponse ahurissante: "Mais ce sont des réimpressions et la cote du catalogue est faite pour ces timbres-là. Ils ont été imprimés à Malines (sic) comme les autres".

Mais revenons à Verschueren pour constater qu'il aurait sans doute pu jouir en toute quiétude de sa fraude s'il n'avait pas exagéré sa production et s'il n'avait pas estimé pouvoir ajouter aux timbres produits dans les couleurs originales toutes sortes de variétés de son cru: couleurs inversées, couleurs inexistantes, papiers des nuances les plus diverses, impressions recto-verso, prétendus essais et, pour faire bonne mesure, une foule de non dentelés, de timbres avec croix déplacée, double, triple ou manquante, toutes fantaisies qui ne pouvaient évidemment passer inaperçues.

L'afflux, après la guerre, de feuilles entières de toutes ces fabrications devait nécessairement mettre la puce à l'oreille des collectionneurs et provoquer leurs réactions. Aiguillonnées par quelques philatélistes de premier plan, MM. Paul de Smeth, Van Mingen et Bigwood, la Fédération et la Croix-Rouge portèrent l'affaire devant les tribunaux. Les interrogatoires de l'imprimeur commencèrent en 1919 mais, d'audiences en remises et en enquêtes complémentaires, de jugement correctionnel en appel, la cause ne connut son épilogue qu'en 1926.

Bien qu'il fut établi qu'il avait procédé à une fabrication illicite et que ses timbres devaient être considérés comme contrefaits,

Verschueren ne fut pas condamné parce qu'il ne fut pas prouvé que ses contrefaçons avaient causé un préjudice à l'Etat, seul délit condamnable aux yeux de la loi.

Dans cette affaire joue aussi un rôle important un marchand de timbres établi à Ixelles, Théophile Geeraerts. C'est par son intermédiaire surtout que la production de l'imprimeur anversoïis fut écoulee, sur les marchés belge et allemand dès 1915, sur les marchés internationaux après la fin des hostilités. Cent-vingt mille séries contrefaites furent saisies chez lui en 1920. Son rôle lui valut de se trouver sur les bancs du Tribunal Correctionnel de Bruxelles, puis de la Cour d'Appel. Il s'en tira à bon compte: une simple amende de 900 francs pour avoir trompé ses acheteurs en leur vendant des timbres qu'il savait n'être pas authentiques.

Le jugement ne mit cependant pas immédiatement fin à une longue polémique engagée dans la presse philatélique entre ceux qui avaient vu clair et ceux qui, parce qu'ils y avaient un intérêt, prétendaient malgré l'avis des experts que certains timbres, ceux qu'ils disaient "du troisième tirage", étaient authentiques ou tout au moins de véritables réimpressions. Le temps a heureusement mis les choses à leur place. Il est aujourd'hui établi, sans aucune équivoque, qu'il n'y a eu qu'un seul tirage officiel.

Nous avons dit plus haut que Verschueren avait conservé au moins quatre ou cinq reports de chaque valeur. Ce qui nous permet de l'affirmer, ce sont les épreuves négatives figurant sur le document reproduit en page 9.

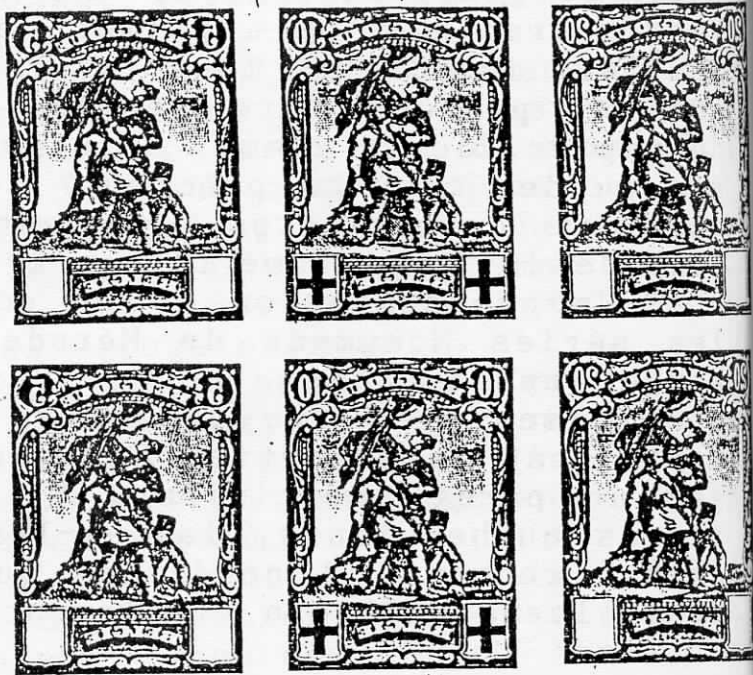
L'examen de ces épreuves, sorties selon toute probabilité de l'atelier d'Anvers, établit qu'elles présentent toutes les anomalies correspondant à celles rencontrées sur une partie

des faux décrits dans cette brochure.

On peut présumer qu'elles proviennent de reports écartés en raison de leurs défauts et qui n'ont donc pas servi à l'origine. Ces reports ont néanmoins été utilisés par Verschueren et ont donné naissance à ce que nous appelons les faux grossiers et à ce que d'aucuns nomment "le deuxième tirage". Dans le cas des Mérode, il s'agit des timbres qui n'ont pas de cédille au Q de Belgique, faux que tout le monde connaît. Dans le cas des timbres de la série Albert, il s'agit des faux qui présentent une ligne blanche à la base du Grand Cordon.

Il est cependant évident que d'autres reports que ceux figurant sur le document ont subsisté, que ces reports-là ne présentaient pas de défauts et étaient au contraire en tous points semblables à ceux ayant fourni les planches originales. Sinon, comment expliquer que Verschueren ait pu imprimer ce que nous nommons les faux insidieux, faux extrêmement dangereux et qui ne peuvent être décelés que par l'examen du papier, de la gomme, d'infimes détails du dessin ou des mesures précises? Ce sont ces faux-là qui ont donné corps, pendant un temps, à la légende du "troisième tirage".

Une constatation et un conseil pour finir: les séries Monument de Mérode et Albert Croix-Rouge authentiques ne devraient plus jamais être mises en vente sans être accompagnées d'un certificat de garantie. Si vous en achetez, exigez un pareil certificat. Si vous possédez des séries authentiques, faites-les certifier par un expert reconnu. A condition que chacun fasse de même, le marché sera finalement assaini.



Epreuves négatives des faux grossiers

A suivre —

Lot
 LES M
 FAIRE
 BELG
 LOT 1
 LOT 2
 LOT 3
 LOT 4
 LOT 5
 LOT 6
 LOT 7
 LOT 8
 LOT 9
 LOT
 LOT
 LOT
 LOT
 LOT
 LOT
 LOT

Réalisation inter-membres du JEUDI 17 février 2005

Lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ Euro
<p>LES MEMBRES DESIREUX D'OBTENIR UNE OU DES PHOTOCOPIE(S) PEUVENT EN FAIRE LA DEMANDE AUPRES DE D. EGGEN, MOYENNANT UN T.P. POUR LA REPONSE</p>					
<p>BELGIQUE</p>					
LOT 1 :		1 PREC. DE CHATELET A GILLY DU 24/05/1846 PORT 3 DEC. GRIFFE "S R" SERVIC RURAL			5,00 EUR
LOT 2 :		1 L. DE CINEY A GHLONS DU 11/06/1851 T.. 7 OU 7 A (S/L 17,50 EUR) TARIF EXACT			4,50 EUR
LOT 3 :		3 L. DE 1872 A 1883 AFFR. T.P. 30 OBL. FRAMERIES, VERVIERS ET OBOURG COULEUR T.P. DIFFERENTES TARIF EXACT			3,00 EUR
LOT 4 :		1 C.I. " RIVAGE - LA GARE " DE LIEGE A OSTENDE DU 28/08/1900 T.P. 53 TARIF EXACT GRIFFE RIVAGE			3,50 EUR
LOT 5 :		1 RECU DE 7,85 Frs. EMIS A BXL POUR ENCAISS. A ATH DU 30/01/1908 T.P.74 TARIF EXACT OBL. A PONT "BXL MIDI DEPART" OBL PEU FREQUENTE SUR CE TYPE DE DOC.			5,50 EUR
LOT 6 :		1 C.I. DE SPA " LA ROUTE DE BALMORAL + TRAM VICINAL " A BXL DU 09/09/1912 T.P. 108 TARIF EXACT			3,00 EUR
LOT 7 :		1 RECU DE 873,60 Frs. EMIS A ANVERS POUR ENCAISSE A FARCIENNES LE 08/07/1920 T.P. 140 ET 145 TARIF EXACT TRES FRAIS			6,00 EUR
LOT 8 :		1 IMP. DE TOURNAI A MONS DU 29/09/1922 T.P. 183 (S/DOC 15 EUR) TARIF EXACT			3,50 EUR
LOT 9 :		1 L. D'ANVERS A NAZARETH DU 17/07/1926 T.P. 202 (S/L 9 EUR) TARIF EXACT (4 MOIS)			3,00 EUR
LOT 10 :		1 L. REC DE GREZ DOICEAU A GREZ DOICEAU DU 21/02/1936 T.P. 337 - 339 ET 340 (6) TARIF EXACT			4,00 EUR
LOT 11 :		1 FACTURE DE GEMBLoux (Ets CASSART) A JODOIGNE DU 16/03/1937 T.P. 426 TARIF EXACT OBL AMBULANT ARLON - BXL 3			4,00 EUR
LOT 12 :		1 L. PUB " HOTEL SIRU " PAR AVION DE BXL A MALMÖ (SUEDE) DU 17/05/39 T.P. 485 ET 487 TARIF EXACT TRES BEAU DOC.			5,00 EUR
LOT 13 :		2 L. DE BXL A ZUERICH DES 14 ZT 20/08/1942 T.P. 419, 420, 422 (4), 423, 425 (2) ET 479 (4) TARIF EXACT CENSURE DE FRANKFORT BEL ENSEMBLE			5,00 EUR
LOT 14 :		1 L. " PAR AVION " DE CHATELINEAU A LOUIS-GENTIL (MAROC) T.P. 646 - 680 ET 683 DU 24/08/1945 TARIF EXACT DESTINATION PEU FREQUENTE QUASI DANS LE DEBUT DE LA REPRISE DE LA POSTE AERIENNE			5,00 EUR
LOT 15 :		1 L. " PAR AVION " DE MOLENBEEK A EL'VILLE DU 16/01/1950 T.P. 772 (S/L 15 EUR) TARIF EXACT			4,00 EUR
LOT 16 :		1 L. REC. D'ANVERS A ANVERS DU 22/07/1960 T.P. 848 A TARIF EXACT ETIQ. DE NON DISTRIBUTION + BANDE FERMETURE DES REBUTS - LES L. REC. TOMBEES EN REBUT SONT PEU FREQUENTES			5,50 EUR
LOT 17 :		12 C.P. TARIF IMPRIMES PERIODE 1955/1960 TOUTES AVEC OBL. TEMPORAIRES BON LOT			5,00 EUR
LOT 18 :		11 C.P. DU MUSEE POSTAL " LE FACTEUR DE 1815 A 1914 "			5,00 EUR

BELGIQUE FRANCHISE

LOT 19 : 1 L. DE LIEGE VERS CHARBONNAGE DE BENAHDN (LIEGE) DU 16/11/1909 OBL. TELEGRAPHIQUE "HAUT PRE"	4,50	56.
LOT 20 : 1 L AVEC CONTENU DE NAMUR A St SERVAIS DU 28/10/1927 EXPEDITEUR: CHEF DE GARE PRINCIPAL GARE DE NAMUR	3,00	57.
LOT 21 : 1 L. DU CHATEAU DE LAEKEN VERS WESTENDE DU 10/03/1994 OBL PALAIS DE BRUXELLES	3,00	58.

BELGIQUE 1iers VOLS,....

LOT 22 : 1 C.P. 1ier VOL SABENA BXL/BUDAPEST DU 13/03/1957 CAT VDB N° 541	4,00	59.
LOT 23 : 1 L. 1ier VOL SABENA BOEING JET BXL/JOHANNESBOURG DU 25/01/1960 CAT VDB N° 570	3,00	60.
LOT 24 : 1 L. 1ier VOL SABENA CARAVELLE BXL/NICE DU 18/02/1961 CAT VDB N° 585	3,50	61.
LOT 25 : 1 L. 1ier VOL SABENA CARAVELLE BXL/TUNIS DU 05/11/1965 CAT VDB N° 617	3,00	62.

26.	Belgique :	88 sur carte postale	ob.	25	6,25	71.
27.		303 sur carte postale		4,50	1	72.
28.		Vignettes VA 63	**	20	5	73.
29.		entre 1924 et 1954	ob.	6,95	1	74.
30.		entre 1961 et 2028		10,35	1,25	75.
31.		entre 2035 et 2070		8,50	1,10	76.
32.		entre 2157 et 2198		10	1,20	77.
33.		carte postale illustrée Saint-Josse		-	2,50	78.
34.		carte postale illustrée Bruxelles		-	2,50	79.
35.	France :	entre 1388 et 1403	*	9,50	1,80	80.
36.		entre 1703 et 1786	**	6,80	1,40	81.
37.		entre 1797 et 1845		7,25	1,80	82.
38.		Taxe 2/3	ob.	35	1	83.
39.		Taxe entre 28 et 42A		10,75	2	84.
40.		Taxe 36	*	10	2	85.
41.		982 FDC	ob.	14	3	86.
42.		1698 A, bande complète FDC		15	3	87.
43.	Ruanda-Urundi :	36/42	*	6,50	1,50	88.
44.		150/53		5	1	89.
45.		200/201		5	1	90.
46.	Chypre :	117/21	ob.	4,65	1	91.
47.	Allem. Reich :	52/57 + 59/61		19,25	3,80	92.
48.	Suisse :	PA 42/43		18	4,50	93.
49.		PA 45/47	**	12	3	94.
50.	Monaco :	234/48	**	45	15	95.
51.		281/86		13	4	96.
52.		319/23		9,60	2,50	97.
53.		324/31		13	4	98.
54.		415/19		71	15	99.
55.		1615/20		15,55	5	100.

56.	Monaco :	1628/33	**	15,50	5
57.		1671/75		15,55	5
58.		2250		9,30	2,50
59.		2232/37		18	5
60.		2276/78		8,75	2,50
61.		BF 83		14	4
62.		BF 82		9,30	2,50
63.		BF 77		7,75	2
64.	Belgique :	305/07		70	20
65.		411/18		25	7
66.		466/70		23	7
67.		488/95		70	22
68.		519/26		65	20
69.		573/82		5	1,50
70.		603/12		7,75	2,50
71.		623/24		9,50	3
72.		773/80		35	12
73.		834/40		54	17
<hr/>					
74.	Suisse :	BF 24		5	1,50
75.		1213/16		6	2

BELGIQUE ENTIERS-POSTAUX

LOT 76 :	1 C.P. N° 13 A DE BXL A St GILLES DU 12/08/1882	OBL ELLIPTIQUE DE BXL	4,00 EUR
LOT 77 :	5 C.L. N° 1, N° 6 (3) ET N° 9	TARFI EXACT	3,00 EUR
LOT 78 :	1 C.P. N° 19 DE GRAMMONT A St HUBERT DU 08/07/1892	VERSO RECEPISSE	3,50 EUR
	DE 9 Frs. EFFECTUE A St HUBERT		

BELGIQUE TAXE

LOT 79 :	1 C.I. DE GLASTON (ANGLETERRE) T.P. 106 VERS MELDEN DU 08/08/1906		3,00 EUR
	TAXEE PAR T.T.X 5		
LOT 80 :	1 L. DE CHARLEROI A BOUSSU DU 12/11/1925	MARQUE "T" APPOSEE AU DEPART - GRIFFE ANNULEE A BOUSSU CAR AFFR. AU VERSO	4,00 EUR
	AFFR. T.P. 194 ET 196 ANNULE A BOUSSU		
LOT 81 :	1 Dvt DE L. DE MENTON A BXL DU 20/07/1958 T.P. 1011B TAXEE A BXL PAR		3,00 EUR
	T.P.926 ET 1027 + GRIFFE "T"		

BELGIQUE GUERRE 14/18

LOT 82 : 1 C.P. DE PRISONNIER A DÜLMEN VERS BANQUE D'AOUST A WAVRE DE MARS 1916 RECEPTION DE COLIS MARQUE DE CENSURE DE DÜLMEN	4,00 EUR
LOT 83 : 1 C.P. OCC. N° 9 + T.P. OCC. 11 DE WAVRE A BOSSUT GOTTECHAIN DU 11/10/16 LIVRAISON DE PAINS PAR LE COMITE NEERLANDAIS TARIF EXACT CENSURE OTTIGNIES	7,00 EUR
LOT 84 : 1 C.P. DE PRISONNIER A HAMELN VERS MELIN GOBERTANGE DU 25/09/1917 CENSURE DU CAM D'HAMELN	3,50 EUR
LOT 85 : 1 E.P. . ETAPES N°4 DE GAND A CHARLEROI DU 13/10/1917 CENSURE 4ième ARMEE TARIF EXACT	3,00 EUR
LOT 86 : 1 E.P. OCC. N° 8 DE HAMS/SAMBRE VERS TRAVAILLEUR CIVIL A FRILLEN DERF DU 10/04/1917 TARIF EXACT CENSURE DE LIEGE TRES BEAU DOC	1,00 EUR
LOT 87 : 1 PAPIERS D'AFF. DE JAUCHE A BXL DU ?/?/1918 T.P. OCC. 12 (3) TARIF EXACT CENSURE D'OTTIGNIES	6,00 EUR
LOT 88 : 1 L. DE St JOSSE TEN NOODE A BXL DU 20/03/1918 T.P. OCC. 16 TARIF EXACT St JOSSE TEN NOODE FUT DES RARES BUREAUX DE BXL LAISSES EN ACTIVITE PAR L'OCCUPANT	4,00 EUR

BELGIQUE FORTUNE

LOT 89 : 1 C.I. EN FRANCHISE DE BRUGES A WULPEREN DU 14/03/1919 REEXPEDIEE VERS HOPITAL MILIT. DE LIEGE OBL FORTUNE BRUGES ET FURNES	3,50 EUR
LOT 90 : 10 E.P. N° 52 OBL. EN 1919 OBL DE FORTUNE BON LOT POUR ETUDE	5,00 EUR
LOT 91 : 1 L. DE BXL A BERN DU 01/07/1919 T.P. 141 (S/L 8,50 EUR) TARIF EXACT BANDE DE CENSURE MILIT. ROSE + N° DE CENSEUR TRES BEAU	4,00 EUR

SUISSE

LOT 92 : 1 E.P. TYPE "GUILLAUME TELL" DE LAUSANNE A BXL DU 19/11/1917 CENSURE "AIGLE " DE FRANKFORT (FAIBLE)	3,00 EUR
--	----------

ESPAGNE

LOT 93 : 1 PRECURSEUR AVEC CONTENU DE MALAGA A GAND DU 03/08/1796	4,00 EUR
---	----------

FRANCE

LOT 94 : 6 C.I. DE BOCHUM VERS CAUSOLRE (FRANCE) DE 1923 OBL TRESOR ET POSTES 23	4,00 EUR
LOT 95 : 1 C.I. "BAYONNE LE HALL DE GARE St ESPRIT" VOYAGEE LE 12/08/1912	3,00 EUR

CONGO BELGE

LOT 96 : 1 L. "PAR AVION" DE BUTA A ERQUELINNES DU 04/12/1937 T.P. 187 (3) TARIF EXACT	5,00 EUR
LOT 97 : 1 L. D'EL'VILLE A PORTCAWE (ANGLETERRE) DU 24/06/1944 T.P. 254(2) 261 TARIF EXACT BANDES CENSURE CONGOLAISE ET ANGLAISE	7,00 EUR

BELGIQUE CARTES ILLUSTREES

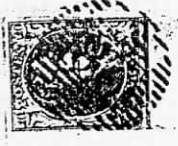
LOT 98 : 2 C.I. + NOTICE EXPLICATIVE "HAMME MILLE LE CHATEAU VALDUC"	4,00 EUR
LOT 99 : 1 C.I. "HEVILLERS RUE DES ECOLES" NON VOYAGEE	5,00 EUR
LOT 100 : 1 C.I. "HEVILLERS LA MICHAETTE " VOYAGEE EN 1924	6,50 EUR

101.	Belgique :	301	**	135	32
102.		537 B		7	2
103.		593/601		3,25	1
104.		724 ACE	*	7,75	2
105.		724 NOP		3,50	1
106.		812	**	4,75	1
107.		955/60	ob.	21	3,50
108.		964/66	**	5,50	1,25
109.		1216/21		6	1,50
110.		BF 32		85	24
111.		BF 63		7	2
112.		carnet 18 GJ-V		175	44
113.		carnet 22		6,50	1,75
114.		R 83		6	2
115.		2782 CS	ob.	8	2,50
116.		Les relais historiques 1490-1990		90	25
117.		2557/58 (visite du Pape à Malonne)		-	2,50
118.	France :	988	**	12	3
119.		1006/07		30	8
120.		1224/25 + 1229/31		4,75	1
121.		CA 44/45		24	7
122.		CA 54/65		18	7
123.		CA 79/84		7,50	3
124.		carte postale illustrée Héவில்lers		-	9
125.		carte postale illustrée Corbais		-	17
126.		photo-carte Evere meeting aviation juin 1922 UNIQUE		-	8
127.		carte postale illustrée Chaumont-Gistoux		-	8
128.		carte postale illustrée Corroy-le-Grand		-	8
129.		carte-postale illustrée Vieux-Sart		-	8
130.	Suisse :	1217/18	**	6,75	2,25
131.		1223/24 + 1230/32		6	2
132.		1225/29		6,30	2,10
133.	Belgique :	carte postale illustrée Wavre		-	7,50
134.		carte postale illustrée Wavre		-	10
135.		carte postale illustrée Wavre		-	10
136.		carte postale illustrée Wavre		-	10
137.		3 cartes postales illustrées Braine-le-Château		-	10
138.	Littérature :	La Correspondance des Belges pendant la 1ère Guerre mondiale - AGR		-	6
139.		Les timbres CARITAS du G.D. de Luxembourg 24-74 (J. Keyser)		-	5
140.		Histoire postale de l'Etat du Katanga 60-63 (E. Moorens)		-	10
141.		Tarifs postaux sur le transport des Journaux et Périodiques 1849-1994		-	10
142.		Histoire postale de l'Enclave de Lado (abbé Grudenkauf)		-	10
143.		De Post te Antwerpen tijdens de Duitse bezetting 14-18 (M. VdM)		-	12
144.		Les Préos 1894-1996		-	8
145.		Les Entiers Postaux - Ed. 1990 (Pro Post)		-	5
146.		Les Entiers Postaux avec annonce (G. Waroquiers).		-	10
147.		Balasse Magazine de 91 (déc. 53) à 289 (février 82) (manquent : 145, 174, 175, 182 et 200)		- +/-	120
148.		Timbroscopie du n° 1 au n° 137 (manquent qqes. n°)		- +/-	25
149.		Le Monde des Philatélistes (environ 280 n°, soit 72 à 90; 120, 158, 160, 168, 198, 201; 206 à 449; 451 à 482		- +/-	50

7

Monsieur Jacques Carnil
Doyen de la St. Etienne
Gilly

Monsieur
Henri-Joseph Fabrice
à Glon
2



N. 7619 AUG. HUMMEL & C. 7.85
 Recu de Monsieur Choquet Glorieux
 Chapellier Ath la somme de
 Sept francs quatre vingt cinq
 Suivant relevé du 9-1-08
 Bruxelles le 9 Janvier 1908. Aug. Hummel

5



CONTINENTAL PETROLEUM COMPANY
SOCIÉTÉ ANONYME

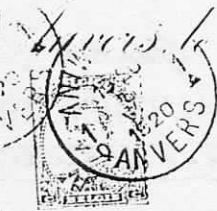
N^o 4568

B. P. Fis. 873.60

Reçu de Monsieur L. Boulet

Trouville

la somme de Sept cent septante trois francs et 60 centimes
Valeur en compte



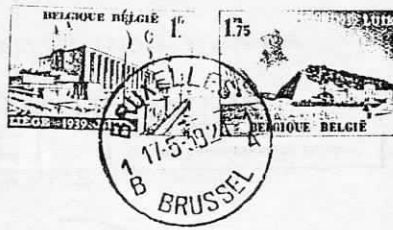
192

7

CONTINENTAL PETROLEUM COMPANY
SOCIÉTÉ ANONYME



Fran



12

M. Paul

Changement



par avion.



M. Conseil Communal

10

Reçu de
G. J. Poicau

14

par avion

langue française

**PAR AVION
PER VLEGTUIG**



Monsieur Gys a Grand
Chef de Quartier
Office Bénédicte des Phosphates
a Louis Gentil

*Exp. Noël
35, Rue des Marchands
Châtelain*

abacoce-occidental

geopend overeenkomstig de wet

geopend overeenkomstig de wet

UNBESTELBARE BRIEF
geopend overeenkomstig de wet

Aange tekend.

De Heer Van Der Spiet E

Mercuriusstraat, 7

Antwerpen.



*Van der Spiet
92*

16

1er vol Bruxelles-Budape

82



Mr Lepingle
Poste Restante

BUDAPEST

Hongrie



KRIEGSGEFANGENENSENDUNG

Agence Belge de renseignements pour les
prisonniers de guerre et les internés.

82

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS

à la BANQUE D'AOUST

A WAVRE (BELGIQUE).

83

Postkarte



La lettre sera parvenue à destination le 14 à Bruxelles.

Handwritten address in German: Frau ...

Handwritten address in French: Madame Loubant, Bourgmestre, Bobuk, Cottchani

Address du C.P.N. Comité Royal Néerlandais Avenue de la Coiteau 2-08, 1. Bruxelles.

148



87

Messieurs

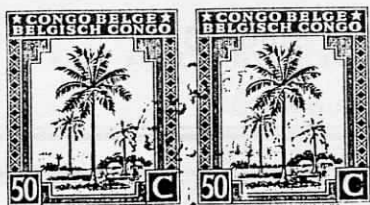
Jürgi & C^{ie}

Anc^{ne} M^{me} Gerber & Jürgi

Genève

Suisse

C. Heit Mutshatsha,
Kisumu, Congo Belge.



EXAMINER 2793

87

Ms Willie.

84. Victoria Avenue,

Portsmouth

GA

Postoffice



86

Messieurs & Madame J. L. Tré

84, rue J. H. Wauters



PHILATELIE - CARTOPHILIE - VIEUX DOCUMENTS

Spécialités : Belgique - Congo - France - Monaco - Europa

Par années - séries complètes ** / * / ob.

Toutes les thématiques - Abonnement aux nouveautés
F.D.C. ordinaires et sur soie. Documents des deux guerres.

Stock important de «précurseurs».

Le matériel DAVO - SAFE - LINDNER de stock à prix «club»
expédié gratuitement.

Fabricant grossiste en matériel cartophile

Victor JANCART

rue Charles Harmegnies, 14
7110 STRÉPY-BRACQUEGNIES

Tél. : 064/66.33.72

R.C. Mons : 54 196 - TVA : 618058363

Cuisines équipées,

Mobilier de salles de bain,

Armoires à emporter,

Placards

GILSON et Cie, S.A.

1300 WAVRE

Chaussée de Louvain, 157

Tél. : 010/24.13.13